L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI MATIN, 4 JUIN.

FEUILLETON.

MARTIN GIL.

CHRONIQUE DU TEMPS DE PHILIPPE II.

PAR

MANOEL FERNANDEZ Y GONZALEZ.

PREMIÈRE PARTIE.

MYSTÈRES ET COUPS D'ÉPÉE.

—1878—

XXIII.

BEN-Y-ASCHEM SE MET AUSSI EN VOYAGE.

Peu après la sortie de la maison du sculpteur, le Maure entrait dans la chambre de Violante, qu'il trouva occupée à broder le mouchoir.

—Ah! c'est vous, Garcès, dit la jeune femme en levant la tête; comme vous êtes pâle!

—J'ai la fièvre, senora. Nos affaires prennent une mauvaise tournure. Je vous apporte les excuses de votre cousin, qui est parti à cheval, il y a une demi-heure, pour un voyage dont j'ignore le motif et le but.

—Comment! sans même prendre congé de moi! s'écria Violante.

—Il m'a chargé de le faire en son nom.

—Cette affaire est-elle donc si urgente, qu'il n'ait pas trouvé un moment pour me voir?

—Je l'ignore.

Violante fronça le sourcil et se tut.

—Avez-vous autre chose à me communiquer? dit-elle au bout d'un moment, voyant que le Maure ne s'en allait pas.

—Oui, senora; don Juan m'a dit de vous dire de finir le plus promptement possible cette broderie et de remettre le mouchoir à Pinto.

—A Pinto?

—Oui, senora, à Pinto, notre chef d'office.

—C'est bon, je veillerai toute la nuit, ce sera terminé demain matin.

—Avez-vous encore besoin de cette épée? dit le Maure en prenant celle de don Lope, fixée sur le siége du fauteuil.

—Non; si vous la voulez....

—Je suis chargé de la rendre à son maître.... Dieu vous garde.

—Dieu vous conduise!

Ben-y-Aschem remit l'épée dans le fourreau et descendit aux écuries.

Là, comme dans la cour, la nombreuse domesticité du palais commentait l'étrange départ de Martin et Sandoval, oubliant sa dignité de valet de chambre, se trouvait mêlé à cette foule de laquais, de palfreniers et de marmitons.

Ben-y-Aschem avait passé grave et silencieux au milieu d'eux, et ne s'était arrêté que devant un beau cheval noir qui, à sa vue, hennit de plaisir.

—Les animaux sont plus reconnaissants, plus loyaux que les hommes, dit le Maure.

—C'est-à-dire que les hommes t'ont trahi? dit une voix derrière lui.

—Ah! c'est toi. Aliator? dit le jeune homme en se retournant et reconnaissant celui qui lui parlait, et qui n'était autre que maître Pinto, le cuisinier improvisé, transformé de pirate d'Ali pacha en domestique de don Juan de Ménésès.

—Pourquoi n'as-tu pas, comme toujours, accompagné cet homme? dit Pinto du ton dur de quelqu'un qui se croit le droit d'en réprimander un autre.

—Je vais le rejoindre, répondit sèchement Ben-y-Aschem.

—Depuis hier soir, il se passe ici des choses singulières dont nous prenons note.... Cet Espagnol me paraît suspect. Je crois qu'il en sait plus qu'il ne devrait en savoir.

—Si tu crois cela, tais-toi et attends. Aide-moi à seller mon cheval.

—Tu pars seul?

—Oui.

—Quand reviendras-tu?

—Je l'ignore.

—Que ferons-nous en attendant?

—En attendant, *prudence et discrétion*; que chacun retourne à son poste; qu'on ne dise mot; on ne sait pas qui peut écouter.

—On dit que la Senora est mariée.

—Qu'importe! N'est-elle pas votre reine?

—Personne n'en doute.

—Ne mangez-vous pas son pain?

—C'est vrai.

—Eh bien! attendez ses ordres, qui, selon ce que je puis croire, ne tarderont pas.

—Mais que diable ont ces imbéciles à se disputer? s'écria Ben-y-Aschem en sortant des écuries, tenant son cheval par la bride. Holà! silence! tas de maroufles, et venez ici.

Tout le monde s'approcha de lui.

—Le senor don Juan de Ménésès, votre maître, dit-il, a entrepris un petit voyage et je vais le rejoindre. En mon absence, maître Pinto est votre chef; rentrez chacun chez vous.

Sans répliquer, sans murmurer, sans hésiter, cette foule de Maures et de pirates, transformée en laquais, s'écoula silencieusement et disparut par toutes les issues de la cour, comme ils auraient pu le faire par les écoutilles, à bord d'une galère, à la voix ou au geste d'un Arrayaz.

Pinto resta seul avec Ben-y-Aschem.

—Tu réponds de notre salut? lui dit-il.

—Oui, répondit le Maure en montant à cheval: mon absence ne sera pas longue; en attendant, et quoi qu'il puisse arriver, montre-toi bon pilote, maintiens la subordination parmi ces gens, comme si tu étais à la mer, en vue des galères de la Ligue.

—Pars sans crainte et que Dieu te conduise!

Ben-y-Aschem fit sentir l'éperon à son cheval, disparut, au trot, sous la voûte ferrée de la porte.

Tant qu'il fut dans la ville, il modéra l'ardeur de sa monture, mais une fois en rase campagne, il la mit au galop.

La nuit était fort obscure, et néanmoins Ben-y-Aschem courait, comme le vent, sur la route des Alpujarras.

XXIV.

ENCORE LE NOTAIRE.

Nous voici encore une fois dans la modeste retraite du notaire Gil del Arco.

L'homme de loi se promenait d'un air inquiet, et de temps en temps jetait un coup d'œil sur une lettre qu'il tenait à la main, et dont le contenu répandait une nouvelle nuance de déplaisir sur son visage.

—Me voici dans un véritable gâchis, se disait-il. Je me suis vendu au diable et voici le moment de me livrer. Que faire de cette femme? Mon Dieu! une femme jeune et jolie, dans la maison d'un familier du saint-office!

Gil del Arco baissa la tête comme résigné à supporter tout le poids de la situation.

A ce moment, un bruit de pas se fit entendre dans la rue; au feu rouge oscilla, grandit et se fixa sur le mur faisant face à la porte du notaire.

—Les voici! exclama-t-il d'une voix défaillante.... Quelle imprudence! Décidément, ces gens ont résolu de me perdre!

La lueur devint bientôt plus vive, et du coin de la rue débouchèrent quatre hommes, portant manteaux et chapeaux noirs. L'un d'eux portait d'une main une lanterne et de l'autre une verge de justice.

—Ah! c'est une ronde d'alcade de ville et de cour, exclama Gil del Arco, en soulageant son cœur par un profond soupir; laissons-la passer.

Et il ferma la fenêtre qu'il avait ouverte.

Mais la ronde ne passa pas; tout au contraire, elle s'arrêta à la porte et frappa fortement par trois fois.

Le tremblement du pauvre tabellion fût alors celui du lièvre qui entend la meute aboyer sur sa trace, car, à vrai dire, le brave homme n'avait pas la conscience très nette.

Cela ne l'empêcha pas néanmoins d'ouvrir la fenêtre, en disant du ton le plus rassuré qu'il put prendre:

—Que demandez-vous, mes seigneurs?

—Au nom du roi, dit l'alcade, prenez votre manteau, votre chapeau et vos papiers, et suivez-moi, senor Gil del Arco.

—Me voici, senor, me voici, répondit Gil del Arco tout tremblant.

Il prit son manteau, son chapeau, son encrier de corne et quelques feuilles de papier timbré, descendit l'escalier, ouvrit la porte, et se trouva en présence de la ronde.

—Puisque nous vous tenons sous la main, vous allez nous faire le plaisir de constater ce que vous allez voir.

Gil del Arco ne répondit pas, s'enveloppa dans son manteau, et prenant le froid pour prétexte de son tremblement:

—Quelle nuit! s'écria-t-il, et quel froid à vous glacer les sens!

—Ce qui n'empêche pas, dit l'alcade en se mettant en route, les vauriens de battre les rues, d'y commettre des homicides et....

—Et vous avez bien raison, répondit le notaire: hier au soir, on a trouvé trois hommes assassinés à coup d'épée dans la rue del Agua.... Des hommes comme des hérétiques!

—Comme des hérétiques! c'est le mot.... et, sans aller plus loin, nous avons là un homme mort, dit l'alcade, en signalant un groupe d'hommes qui apparaissaient comme des ombres à la pâle lueur d'une lanterne.

—Approchez, senor Gil del Arco, dit l'alcade, qui dirigea la lumière de sa lanterne sur une masse informe gisant à terre, et prenez acte de ce que moi, Baltazar de Moncada, alcade de ville et de cour, dans la royale chancellerie de Grenade, étant de ronde le 3 janvier 1578, sur les dix heures du soir, j'ai trouvé un homme assassiné à coups de poignard, dans la partie haute de la côte de Santo-Isabel la Real.

—Je vais m'empresser de le faire, senor, dit le notaire en prenant son encrier et son papier: mais veuillez bien m'éclairer.

Et le notaire se prépara à écrire sur l'un de ses genoux.

Mais la chose était, à la lettre, impossible: sa main tremblait convulsivement.... D'un coup d'œil il avait reconnu le chapelain de dona Violante de Ménésès, revêtu d'un habit de soldat. Sur le pâle visage de ce cadavre, il lisait le nom du Maure Aben-Aben, l'émissaire habituel de Fatime et d'Ali pacha dans leurs relations avec lui.

—Attendez un moment, dit-il; avant de dresser le procès-verbal, ne serait-il pas bon de visiter le cadavre?

—Certainement.

—Voyons! dit Gil del Arco en se penchant sur le corps.

—Comment! vous-même? exclama l'alcade.

—Et pourquoi pas?.... Je ne vois ici personne autorisé à le faire, à moins que Votre Grâce....

L'alcade fit un mouvement de répulsion.

—Eh bien! dit en insistant le notaire, je dois et je veux le faire.... Holà! alguazils, redressez cet homme!

Quatre alguazils redressèrent le cadavre.

—Comment vous nommez-vous? dit le notaire en s'adressant au défunt.

Comme de raison, le mort garda le silence.

—Comme ceux d'hier au soir, dit le notaire. Holà! ouvrez ce justaucorps.

Les alguazils l'ouvrirent.

Au-dessous apparut une chemise horriblement ensanglantée.

—Ouvrez cette chemise!

Les alguazils obéirent.

—Approchez cette lanterne.

Alors on put voir trois coups de poignard sous la clavicule gauche du cadavre.

—Voyez, à part les traces que porte le mort sur lui-même, si vous ne trouvez rien autour de vous.

—Rien, senor Gil del Arco, à l'exception de ce saint mort, portant une dague et une épée, que nous venons de détacher d'autour de son corps.

—Voyez aussi, dit l'alcade, ce ne sont ces armes s'étaient pas dégainées. C'est un véritable assassinat; dégainez-les.

L'alguazil obéit, et les armes furent trouvées parfaitement limpides et brillantes.

—Maintenant, procédons à la visite, dit Gil del Arco.

Et il plongea sa main décharnée et tremblante dans les vastes poches du pourpoint d'Aben-Aben, et il trouva une pesante bourse qu'il en sortit.

—Cette bourse était sans doute pour moi, pensa avec douleur Gil del Arco.... Que Votre Grâce veuille bien compter, senor alcade, dit-il tout haut.

—Un... trois... dix... cinquante écus en or. Les assassins n'étaient donc point des voleurs, dit l'alcade étonné; constatez cette circonstance, et joignez les cinquante écus au procès-verbal.

Le notaire empocha les écus comme sa propriété privée.

—Continuez vos recherches.

Gil del Arco fouilla de nouveau dans les poches, et y trouva un billet.

—Quant à cela, se dit-il, vous ne le verrez pas, si je puis, et il parvint non sans peine à saisir le billet du bout des doigts et à le faire glisser dans sa manche.

—Il n'y a plus rien dans cette poche, dit-il alors; voyons dans l'autre: un mouchoir de poche blanc, sans marque ni armes.

—Joignez-le au reste, et poursuivez.

—Une clef de coffre, continua le notaire.

—Prenez note et suivez.

—Il n'y a rien autre, dit le tabellion, après un minutieux examen.

—Emportez avec vous ces objets, dressez-en inventaire, joignez-y le procès-verbal en règle pour Sa Grâce l'alcade major et remettez le tout à l'agent qui va vous accompagner.

—Vous n'avez besoin de rien autre senor?

—Non, bonne nuit.

—Dieu vous garde, senor!

Et, accompagné d'un alguazil portant le ceinturon, les armes et le mouchoir d'Aben-Aben, Gil del Arco rentra chez lui, dressa les pièces que lui avait demandées l'alcade, les remit à l'alguazil et se trouva enfin seul dans son cabinet.

Son premier soin fut de renvoyer à la cuisine la vieille servante qui le fatiguait de questions, et de l'y enfermer, de fermer lui-même toutes les portes, et enfin de s'asseoir dans son antique et graisseux fauteuil de cuir.

Alors, et seulement alors, et encore en jetant un regard de défiance sur les images des saints qui décoraient son cabinet, il se hasarda à sortir de sa manche le billet qu'il avait trouvé dans la poche d'Aben-Aben.

(A continuer.)

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ.—Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 3 juin.

La demande d'escomptes est un peu meilleure depuis deux jours, surtout de la part de détenteurs de coton, mais les banques y ont, le plus souvent, répondu promptement et le marché n'a pas cessé d'être facile.—Dans les rues, les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales, et les billets de commerce, de premier ordre, sans garanties collatérales, sont cotés à 10 à 12 par an; les billets de second ordre, à 1 à 1 1/2 par mois; le papier hypothécaire, à 9 à 10 par an le No 1 et 11 à 12 le No 2.

L'or a ouvert à 114 1/2 à 114 3/4 contre 114 1/2 à New-York où il est ensuite tombé à 114 3/8, et, après de faibles transactions, a fermé aux taux d'ouverture sur les deux marchés. On a vendu $16,000 à 114 3/8 à 114 1/2, $20,000 à 114 5/8 et $8000 à 114 3/4. Dans l'argent, 13,000 piastres mexicaines à 3 1/8 de prime sur l'or. Les demi-piastres américaines sont cotées à 109 à —, les piastres mexicaines à 3 à 3 1/8 de prime sur l'or.

Les offres de change étranger ont été rares. Les opérations ne sont d'aucune importance. Les ventes de sterling comprennent 14,000 livres dont 2,000 connaissement No 1 et 4,000 clear à 125 1/4, 800 connaissement No 1 à 125 3/8, 1,000 et 1,000 clear No 1 à 125 1/2, 1,800 de banque à 125 3/4 et 3,000 de banque à 125 7/8. Aucune vente de change sur France ne nous a été annoncée. Le sterling peut être coté à 125 à 125 1/4 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et — à 126 le change de banque; le change sur France à — à 4 51 1/4 le premier et — à 4 47 1/2 le second.

Le change américain a été calme et n'a pas varié. Les banques ont encore tiré à vue sur New-York, en sommes au gré des acheteurs, à 3/8 de prime. Les transactions sont: $3,000 et $20,000, en change de commerce, à vue, sur New-York, à 1/8 de prime, $31,000 à 1/4, $23,000 et $55,000 de banquiers, $50,000 et 75,000 de banque, à 9/32, $10,000 de banquiers (pour remise) à 5/16, $3,500, à vue, sur Boston, à 1/8 de prime et $8,000, à trente jours de vue, sur St-Louis à 1/4 d'escompte.

Les actions des Abattoirs Crescent City ont fléchi et pendant un moment, on disait qu'elles étaient tombées à $23, mais elles s'étaient relevées en partie, vers la clôture.

Les actions du Canal de l'Ile aux Vaisseaux ont beaucoup faibli; on en a offert à 90 cents sans trouver d'acheteurs. On attribue la baisse des actions des Abattoirs à la décision du juge Bradley.—Les ventes d'actions sont: — de la banque Germania Nationale à $125; — de la Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants à $91, moins le dividende; 100 des Abattoirs Crescent City à $25, 44 au même prix; 100 et 400 à —, 200 (option du vendeur, vingt jours), à $27 50; 36 de la Compagnie de Levées de la Vallée du Mississippi à $10 25; 250 du Canal de l'Ile aux Vaisseaux à 98 cents; 300, 500 et 500 à $1; 100 de la banque de l'Etat de la Louisiane à $16.—Nous apprenons que des actions des Abattoirs Crescent City se sont vendues à $23 et à $24. Ces actions étaient offertes, à la clôture, à $24 75 et $25.

$1,000 et $2,000 de mandats de la police métropolitaine se sont vendus à 95 3/4, $3,000 et $15,000 à 96. Les courtiers ont acheté les mandats de l'Etat à 98 à 98 1/2 les nouveaux, 98 1/2 à 94 les anciens; ils ont vendu les premiers à 98 à 99 1/2 les nouveaux, 94 1/2 à 95 les anciens et 96 à 96 1/4 les métropolitains.

On n'a pas annoncé de ventes de billets de la ville. Les courtiers ont offert d'acheter les petites sommes à 25 et de vendre à 30 d'escompte.

Nous cotons:

Banque de la Louisiane	[illegible]	[illegible]
do de l'Etat de la Louisiane	[illegible]	[illegible]
do Mechanics & Traders	[illegible]	[illegible]
do du Canal	[illegible]	[illegible]
do Union	[illegible]	[illegible]
do Citizens	[illegible]	[illegible]
do Nouvelle-Orléans	[illegible]	[illegible]
do Hibernia	[illegible]	[illegible]
do Marchands	[illegible]	[illegible]
do Crescent City	[illegible]	[illegible]
do d'Amérique	[illegible]	[illegible]
do Germania National	[illegible]	[illegible]
do Louisiana National	[illegible]	[illegible]
do du Peuple	[illegible]	[illegible]
Comp. d'Assurance de l'Union	[illegible]	[illegible]
do do Hope	[illegible]	[illegible]
do do Germania	[illegible]	[illegible]
do do Commerciale	[illegible]	[illegible]
do do Factors & Traders	[illegible]	[illegible]
Comp. du Canal de l'Ile aux Vaisseaux	[illegible]	[illegible]
Comp. des Abattoirs Crescent City	[illegible]	[illegible]
Comp. de Nav. de la vallée du Miss.	[illegible]	[illegible]
Comp. des Levées de la vallée Miss.	[illegible]	[illegible]
Comp. d'Assurance Atlantic	[illegible]	[illegible]
Comp. de Pétrole de la Louisiane	[illegible]	[illegible]
Association de la Foire	[illegible]	[illegible]
Compagnie de Glace	[illegible]	[illegible]
Compagnie de la Loterie	[illegible]	[illegible]
Comp. des Hangars à coton	[illegible]	[illegible]
Association de Prêts sur gage	[illegible]	[illegible]
Chemin de fer Pontchartrain	[illegible]	[illegible]
do Carrollton	[illegible]	[illegible]
do Opelousas	[illegible]	[illegible]
do Jackson	[illegible]	[illegible]
do de la ville	[illegible]	[illegible]
do de la rue St. Charles	[illegible]	[illegible]
do Crescent City	[illegible]	[illegible]
do Canal et Claiborne	[illegible]	[illegible]
do Orléans	[illegible]	[illegible]
Presse à Coton de la Levée	[illegible]	[illegible]
Comp. du Gaz	[illegible]	[illegible]
Sixes de l'Etat, 1869	[illegible]	[illegible]
Sixes de l'Etat (vieux)	[illegible]	[illegible]
Bons du Pénitencier 7 p%	[illegible]	[illegible]
Bons Nord de la L'ne et Texas 8 p%	[illegible]	[illegible]
Coupons de l'Etat	[illegible]	[illegible]
Sixes Levées de l'Etat	[illegible]	[illegible]
(Eights) Levées de l'Etat	[illegible]	[illegible]
Bons consolidés de la ville	[illegible]	[illegible]
Bons de chemins de fer	[illegible]	[illegible]
do de la ville 5 p%	[illegible]	[illegible]
do do 7 p%	[illegible]	[illegible]
do do 10 p%	[illegible]	[illegible]
Bonds Jefferson City	[illegible]	[illegible]
Bons du chemin de fer de Jackson, 1ère hypothèque	[illegible]	[illegible]
Bons du chemin de fer de Jackson, bons de coupons 2e hypothèque	[illegible]	[illegible]
Bons du chemin de fer des Opelousas 1ère hypothèque	[illegible]	[illegible]

Bureau d'Espèces et de Change de Bruno & Warner, No. 146, rue Gravier, près St-Charles.

Or étranger.	Valeur en or des E.-U.
Souverains Victoria	[illegible]
Do vieux	[illegible]
Billets de la Banque d'Angleterre	[illegible]
Pièces de 20 francs	[illegible]
Billets de la Banque de France en francs	[illegible]
X Thaler	[illegible]
X Thaler prussien	[illegible]
X Guilders Holl.	[illegible]
Kronen	[illegible]
Ducats	[illegible]
Doublons d'Espagne	[illegible]
Do patriotes	[illegible]
Argent étranger.	
Argent anglais	[illegible]
Do français	[illegible]
Piastres mexicaines	[illegible]
Do espagnoles	[illegible]
Couronnes françaises	[illegible]
Do allemandes	[illegible]
Thaler	[illegible]
Thaler prussien—papier	[illegible]
Guilders	[illegible]
Specie	[illegible]
Argent espagnol, par once	[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 3 juin 1870.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1,150 balles, prises à des prix plus faciles et qui ont demandé quelques modifications à nos cotes que nous reproduisons comme suit: ordinary 17 à 18c, good ordinary 19½ à 20 c, low middling 20½ à 21, middling 21½ à —, strict middling, — à 22¼ et good middling 22¾ à —.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal.		770
Arriv. dep. le dern. état	2615	
Arrivé précédemment	1157664	1160279
		1161049
Expédié aujourd'hui	817	
Expédié précédemment	1051972	1052789
Stock en mains et à bord		108260

TABAC—Depuis notre rapport de mercredi dernier, la demande a été passablement bonne, les ventes s'étant faites exclusivement au gouvernement français. Les prix n'ont pas changé. Les ventes ont embrassé 373 boucauts de l'article, savoir: 5 1 et 2 de leaf à 13 c, 13 de medium leaf à 11¼, 2 de leaf à 11 c, 2 à 10¼ c, 1 à 10 c, 3 de vieux à 9 c et 1 do à 8¼ c, 272 et 67 de lugs et leaf à des conditions privées.

Nous cotons aujourd'hui:

	LÉGER.	LOURD.
Gelé	6— à —	— à 7¼
Com. to gd lugs	7— à 8—	7¼ à 9¼
Low leaf	9— à 10	9¼ à 10¼
Medium	9½ à 10¼	10— à 11—
Bon	11— à —	— à 12—
Fin	12— à 14—	— à 13—
Choix fines	—	—

ETAT DU TABAC.

Stock en mains le 1er sept 1869	hbds.	7658
Arr. pend. les 3 dern. jours	998	
précédemment	11656	12654
Export. pend. les 3 dern. jrs	[illegible]	
précédemment	[illegible]	
Défait pour emballer	[illegible]	
Stock en mains et à bord		[illegible]

FRET—Le marché est calme tant en ce qui touche le fret étranger que celui du cabotage. Le nombre des bâtiments à voiles est restreint.

Nous cotons à ce moment:

Transport par steamers—Coton pour Liverpool — d. pour N Y ¾ et à — pour Philadelphie ¾ c., farine pour New York — le baril, Farine pour Philadelphie 75 c le baril.

Transport par voiliers—Coton pour Liverpool 15/32 à d. pr le Havre 15/16 à 1 c et pour Boston — c pour Brême 1 c. tabac pour Liverpool 40 s —, tabac pour Brême 40 s, Farine pour Liverpool [illegible].

SUCRE ET MELASSE—Les recettes, ce matin ont compris 89 boucauts de sucre et 34 barils de mélasse. La demande a été fort active aujourd'hui et les prix sont plus fermes. Nous cotons en ce moment: 7¾ à 8 ¼ pour l'inf., 8¾ à 9¾ pour le commun, à bon commun, 9¾ à 10 pr le fair, 10¼ à 10½ pour le good fair, 10¾ à — pr le fully fair, 11— à 11¾ pour le prime; choix 11¾ à 11½ c, c, jaune clarifié 12 à 12¼c, blanc 12¾ à 13 c. la livre.

Mélasse inférieure 40 à 55 c, fermentée 65 à 73 c, mélasse recuite des raffineries de la ville 30 à 75 c, golden syrup $1, mélasse de Cube 35 à 45 c le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST — Le steamer Nick Longworth, de Louisville est arrivé ici depuis notre dernière revue.

FARINE—La fine et la superfine sont rares et en demande et commandent des prix meilleurs, mais le marché est calme quant aux autres grades. Il s'est vendu aujourd'hui 2609 barils de l'article dont 150 de superfine à $5 62½, 150 et 100 de $4 75, 50 de double extra à $5 25, 200 de triple extra à $5 50, 100 de à $6, 100 de simple extra à $4 50, 350 d'extra de choix à des conditions privées, 100 de triple extra à $6 25, 75 et 300 do à $6 50, 300 d'extra de choix à $7, 50 do à $6 75, 100 do à $8 12½ le baril.

MAIS—L'approvisionnement de maïs est faible, la demande bonne et les prix fermes. Ventes aujourd'hui de 2600 sacs, dont 450 de mélangé et 600 de jaune mélangé à $1 20, 50 de jaune et 750 de blanc mélangé à $1 25, 250 de blanc, en mauvais état à $1 08, 100 et 300 de blanc à $1 30 le boisseau.

AVOINE—L'approvisionnement d'avoine est faible et l'article ferme. Ventes aujourd'hui de 500 sacs, dont 250 à 68 c, 100 et 150 à 70 c le boisseau.

SON—100 sacs de son se sont vendus à $1 30 les cent livres.

FOIN—Le foin de choix est rare et en demande et est plus ferme; les autres qualités sont calmes. 400 balles de choix de l'Ouest vendues à $27 le tonneau.

PORC—Le marché est ferme à $31 50 c le baril de mess à prendre en gros. Le détail se fait à $31 50 à 31 75 le baril.

BACON—La demande de bacon a été meilleure aujourd'hui et le marché est plus ferme. 25 barriques d'épaules vendues à des conditions privées et 10 do à 14¼ c la livre. Les épaules sont actuellement cotées à 14¼ à 14½, les cotés clear ribbed 18 ¾ c, jambon ordinaire curé au sucre 19 à 20¼ c, do de choix 21 à 22¼ à la liv.

BREAKFAST BACON—Le breakfast bacon du Nord se vend 20 à 21 c la livre, celui de l'Ouest 18 à 18¼c la livre.

VIANDE SALÉE A SEC—Les épaules sont cotées à 13¼ à 13½ c la livre.

BANDES DE FER—Les bandes de fer pour emballer le coton sont cotées nominalement à 5¼ à 6¼ c la livre.

PROVISIONS NAVALES—La résine pâle est en demande et est ferme à $4 à 4 50 le baril, mais les autres grades sont calmes à $2 25 à 2 50 pour le No 1, $2 à 2 10 pour le No 2, et $1 80 pour le commun.

SAINDOUX—Le marché est ferme à 18¾ à 1° pour l'article en barillets, 15 ¾ à 16c pour le kettle rendered en tierçons.

FROMAGE—La recette de fromage nouveau tend d'autant plus à augmenter le stock de l'article que, à cause de la chaleur, la demande en est faible. Nous cotons le réserve 15 c, le factory 15 à 16 c, et l'english dairy 20 c la livre.

ŒUFS—L'approvisionnement d'œufs est rond et la demande en est modérée à 18 à 20 c la douzaine au débarcadère.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 4 juin 1870.

Arrivés, dans la semaine—1180 bœufs du Texas, 655 veaux et veaux d'un an, 108 cochons, 1081 moutons.

Vendu—2604 bœufs du Texas, 753 veaux et veaux d'un an, 460 cochons, 1289 moutons. 32 vaches à lait.

A vendre—310 bœufs du Texas, 373 veaux et veaux d'un an, 244 cochons, 1015 moutons, 15 vaches à lait.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, 1re qlt., p. liv. nette	14	à	15
Bœufs du Texas, choix, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 2e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 3e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Cochons par liv. gr.	[illegible]	à	[illegible]
Cochons (Ouest) par liv. gr.	[illegible]	à	[illegible]
Moutons 1re qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Moutons 2e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Moutons 3e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Vaches à lait, choix, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Vaches à lait, 2e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Vaches du Texas, avec veaux par tête	[illegible]	à	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Veaux d'un an, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Chèvres par tête	[illegible]	à	[illegible]

LA MOITIÉ D'UN ŒIL.—Le *Louisiana Democrat* dit "Nous présumons que quiconque possède la moitié d'un œil peut apprendre, en 5 ou 6 heures, à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 Canal.

MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Samedi matin, 4 juin 1870.

Nous n'avons pour ainsi dire rien à changer à notre bulletin sur le temps; c'est toujours la chaleur et le soc; mais heureusement pour les habitués de la levée, une brise du sud-ouest qui a régné une partie de la journée, a pour beaucoup calmé l'ardeur du soleil.

La levée offrait hier une faible apparence d'activité et cela s'explique facilement: les arrivages et départs sont, de semaine en semaine plus rares, et le fret diminue dans la même proportion, soit pour l'importation, soit pour l'exportation.

Sont arrivés hier: le Bart Able, de Bayou Sara; le B. L. Hodge, de la Rivière-Rouge et le Natchez, de Vicksburg.

Sont partis: le Henry Tête, pour le Bayou Lafourche; le W. S. Pike et le Bart Able, pour Bayou Sara; l'Era No 9, pour la Rivière-Rouge et le Bismark, pour St-Louis.

Parmi les départs d'aujourd'hui, nous signalerons aux voyageurs et aux expéditeurs de la paroisse Plaquemine le Myrtle, capt. A. Albert, lequel fait régulièrement deux voyages par semaine jusqu'à Riceland, laissant la Nlle-Orléans tous les mercredis et samedis matin à 10 heures. M. O. Cantou est chargé de la comptabilité.

Nous appelons l'attention des voyageurs et des expéditeurs de la Côte jusqu'à Donaldsonville, et du Bayou Lafourche jusqu'à Lockport, sur le bateau le Right-way, capitaine A. M. Osgood, lequel fera désormais deux voyages par semaine, laissant la Nlle-Orléans tous les mercredis et samedis soirs à cinq heures, et partant de Lockport tous les lundis et vendredis matin, afin de faire ses voyages de jour sur le Bayou Lafourche.

Partira aussi aujourd'hui le nouveau bateau le St John, capitaine W. M. Greathouse. Ce paquebot fera deux voyages par semaine jusqu'à Bâton-Rouge, partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matins à 10 heures, et tous les samedis soirs à 5 heures. M. J. A. Comstock préside à l'administration intérieure et M. F. Bergeron et E. Fortin sont préposés au fret.

Nous appelons aussi l'attention des expéditeurs des Attakapas sur le bateau le Pretender, capitaine F. R. Muggah, lequel partira ce soir, à 5 heures. Il prendra du fret pour le Bayou Chêne, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, Saint-Martinville et tous les atterrages intermédiaires. Mr. A. Meynier est chargé du département des finances.

Nous appelons aussi l'attention des voyageurs et des expéditeurs de la Rivière Rouge jusqu'à Alexandrie et Grand-Ecore, sur le beau bateau le Rapides, capitaine John Hinson, lequel fait régulièrement un voyage par semaine, quittant la Nouvelle-Orléans tous les samedis soirs à 5 heures. M. W. Culbertson est chargé des affaires du bureau et M. T. J. Dowty est préposé au fret.

Partira aussi ce soir à 5 heures, le nouveau bateau le Natchez, capitaine T. P. Leathers, lequel fait régulièrement un voyage par semaine jusqu'à Vicksburg. M. Sam Ayles préside l'administration intérieure et M. Charley Grice est chargé du département du fret. A Vicksburg, ce paquebot se relie aux bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, et aussi avec ceux qui font le service de St. Louis.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Germania.

134 rue Commune.

A UNE réunion de la Direction de cette Compagnie, tenue le 26 courant, il a été résolu à l'unanimité de convoquer une assemblée générale des actionnaires qui aura lieu JEUDI le 7 juillet, à 7 heures et demie du soir, au local de la Compagnie, pour statuer conformément à l'article 15 de la Charte, s'il n'y a pas lieu de changer, modifier ou amender la présente constitution.

Nlle-Orléans, 26 mai 1870.

ÉMILE MAIER, Secrétaire.

29 mai—au 7 juillet.

Bureaux de la Compagnie Louisianaise d'Assurance Equitable de la Vie.

Nouvelle-Orléans, 24 mai 1870.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée par les Directeurs à une réunion qui a eu lieu aujourd'hui, une assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie, à l'effet d'amender la charte, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, le JEUDI, 30 juin 1870, à sept heures et demie du soir.

W. P. HARPER, Secrétaire.

27 mai—au 30 juin

Bureau de Change et de Monnaie. BRUNO & WARNER, 146 rue Gravier, près de la rue St. Charles.

PAYENT les prix les plus élevés pour toutes monnaies en or, argent, lingots et billets américains et étrangers. Achètent et vendent les bons du gouvernement, les actions et les billets de commerce. Tirage à vue, et drafts sur New-York et toutes les principales villes d'Europe, par somme à la convenance [illegible].

BUREAU DE PLACEMENT ET D'ÉMIGRATION POUR LES DEUX SEXES. RUE TOULOUSE No 57.

LES PLANTEURS qui ont besoin de travailleurs peuvent s'adresser à notre bureau avec confiance; le grand nombre d'émigrants que nous recevons journellement nous met à même de remplir les ordres dans le plus bref délai. Achats, ventes et locations diverses de fonds de commerce, Magasins, Restaurants, Cafés, etc.; Recouvrements de fonds.

13 mai—1an. S. TOURRE.

Banque Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

LES actionnaires ci-après ont été élus Directeurs, pour servir jusqu'au troisième lundi de janvier 1871: PATRICK IRWIN, HUGH McCLOSKEY, JOHN HENDERSON, THOS. McKENNA, T. FITZWILLIAM, NICHOLAS BURKE, A. MONTGOMERY, ADAM M. THOMPSON, ED. CONERY, ED. BURKE, WM. HART.

ET PATRICK IRWIN et ARCH. MONTGOMERY ont été unanimement élus Président et Vice-Président.

Les livres de souscription pour la balance des fonds sont actuellement ouverts au bureau de W. J. Castell, notaire public, 127 rue Gravier, près de la Banque du Canal.

Compagnie de Gaz Puroline et Portatif,

Au No 86 de la rue de Commune.

CETTE Compagnie est seule propriétaire du GAZ PORTATIF ET FLUIDE PUROLINE NON EXPLOSIF, DE GOUCH.

Et vend en gros de l'huile de charbon et des lampes à fluide de charbon, éprouvées, des lampes à fluide, des lanternes et des candélabres, des lampes à fluide et vapeur, patentés, de la gazoline, de fluide de peintres, du fluide craatif de photographes, de la benzine, du naptha et tous les produits du pétrole.

Spécialité de lampes et de lanternes de sucreries et de hangars à coton. [illegible]

AMUSEMENTS.

FESTA DELLO STATUTO.

Seconde Grande Fête

En l'Honneur de l'Indépendance Italienne,

—DONNÉE PAR LA—

Société Italienne, Tiro al Bersaglio,

—A—

L'OAKLAND COURSE ET RIDING PARK,

(Près le Half-Way House)

LE DIMANCHE, 5 JUIN 1870.

UNE GRANDE PROCESSION partira de la salle, dans la rue Royale, près Canal, à 8 heures du matin, et parcourra les principales rues dans l'ordre suivant:

1o—Le Grand Maréchal et ses aides,
2o—Sapeurs et mineurs en grand uniforme,
3o—La célèbre corps de musiciens de Jaeger,
4o—Les Bersaglieri en grand uniforme,
5o—Bannière de C. Colomb,
6o—Corps de musique,
7o—Les invités et les représentants de la Presse,
8o—Les membres de la Société.

De grands préparatifs ont été faits et se font pour recevoir dignement les invités et les visiteurs à cette grande célébration nationale.

Il y aura parmi les spectacles,

Un Grand Tir à la Cible, public.

Prix: Un magnifique revolver plaqué et gravé, à manche en ivoire;

Prix: Un beau fusil de chasse à deux coups.

Une Grande Course de Dames, à pied.—Course d'un quart de mille entre six célèbres jeunes Circassiennes—Mlle Alba, Mlle Zaïra, Mlle Irena, Mlle Zenobia, Mlle Fatima et Mlle Julia. Prix: Une bague en diamant, de prix.

Une Course de Laitiers.—Course d'un mille chacun conduira son cheval et sa charrette. Prix: Un magnifique bidon à lait.

Un Grand Jeu de Base Ball (la troisième de la série) entre les Washington et les Active. Prix:

Une Course de Chevaux.—Course d'un mille. Enjeu: $500.

Wm. Hopper met en lice........ SNAPPER.
A. Newhouse met en lice........ FANNY SAMSONI.

Une Course de Ponies (4 ans et de 14 mains au plus).—Course d'un mille. Prix: Une belle bride.

Course à Pied.—Cent yardes—Pour tous. Prix: Taxes en argent.

Course au Sac.—Pour tous—Prix:

Cochons graissés. Cochons de prix.

Les Danses, sur la grande plateforme, commenceront à 2 heures. Musique par la "Band" de Jaeger.

Il y aura **Un Grand Feu d'Artifice** tel qu'on n'en a jamais vu à la Nouvelle-Orléans.

Au commencement et à intervalles, fusées volantes.

1ère partie—Grands soleils, avec gloire,
2ème " Feux de Cadrade,
3ème " Une bombe "Nigger chaser,"
4ème " Deux grandes fontaines,
5ème " Plusieurs caprices,
6ème " Une grande batterie de chandelles romaines,
7ème " Bombes coloriées,
8ème " Une grande et magnifique mosaïque.

Des chars partiront de la rue du Canal, toutes les trois minutes, du pied de la statue de Clay, et feront le service jusqu'à minuit.

AVIS.—Le Comité garantit que tout le Programme sera suivi et il ne réserve le droit d'admission qui bon lui semblera.

Prix d'Entrée........ 50 Cents.

29 mai—7t

JARDIN MAGNOLIA,

AU PONT DU BAYOU,

En face du dépôt des chars de la rue de l'Esplanade.

LE besoin d'un jardin où les familles respectables puissent venir se récréer, se faisant vivement sentir, le soussigné, cédant à de nombreuses sollicitations, a consenti à ouvrir le Jardin Magnolia, qu'il a l'intention de rendre le plus beau du Sud.

Un corps de musiciens, qui vient d'arriver d'Europe, y fera entendre de délicieuse musique toutes les après-midi. Les plus grands avantages seront offerts aux personnes qui désireront y organiser des pique-niques, en aux sociétés qui voudront avoir l'usage exclusif de l'endroit pour un ou plusieurs jours.

1avril—6m GEO. MERZ, Propriétaire.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD........ Président

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

26,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE H.

Tirage, le SAMEDI, 25 juin 1870, à la Nlle-Orléans.

HOWARD, SIMMONS & Co........ Contracteurs

—PLAN—

26,000 billets—Prix du billet: $20 seulement

[illegible]

Billets entiers: $20—coupons en proportion.

Lots payables en plein, sans déduction.

Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,

Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

F. GONTHIER,

—a transporté son—

ÉTABLISSEMENT DE TAILLEUR,

Au No—

43........ de la rue St. Charles........ 43

Vis-à-vis l'Hôtel,

Où il est prêt à recevoir ses anciens clients dont il exécutera les commandes à des prix réduits.

17 nov—1an

TABACS.

FABRIQUE DE TABAC

A LA VAPEUR.

J. P. SARRAZIN,

Nos 91 et 93 de la rue de Chartres, coin Conti.

(*Successeur No 205 de la rue Poydras, encoignure Tchoupitoulas.*)

Importateur de Pipes et de tous les articles de Fumeurs.

LE soussigné offre aux marchands de la campagne l'assortiment le plus complet qui se puisse trouver dans son genre de commerce, à la Nouvelle-Orléans, comprenant:

Pipes écume de mer, Boîtes à allumettes,
do imitation, Poches à tabac,
do de racine de Bruyère Tuyaux en bois de cerisier,
do caoutchouc, do en caoutchouc, etc.,
do bois charroi, do en ambre, etc.,
do terre rouge,
Pipes en terre, toute espèce.

TABACS A FUMER:

Maryland, Virginia, Perique, Valentine, Rough and Ready, Gambrinus, Industrie, Coach Cypt, Club, etc.

Valentine et Right Power de Maryland, qu'on ne doit pas confondre avec le Right Power de Gail & Ax, de Baltimore.

TABACS A PRISER:

Virginie demi-gros; du Perique; Macouba de Rapé, etc.

EGALEMENT—Un grand stock de tabac à chiquer en plaque, coupé fin, dans des feuilles de tabac et coupé fin, naturel, en barillets de 10, 20, 40 et 50 livres; et pas moins d'UN MILLION DE CIGARES de toutes les qualités et marques.

Prix très modérés.

17 oct J. P. SARRAZIN.

TABAC

SOUS TOUTES LES FORMES.

USINE A VAPEUR.

L. MOULOR, 32, rue de la Vieille-Levée, angle de la rue Bienville, informe sa nombreuse clientèle et le public en général que, comme par le passé, sa manufacture à vapeur produit les tabacs sous toutes les formes: TABAC à fumer, TABAC à priser, TABAC à chiquer, TABAC Perique, &c., &c.

Constamment en main: UN MILLION DE CIGARES assortis.

Importation constante d'un grand stock d'ARTICLES pour fumeurs: Pipes, Porte-cigares, Briquets, Mèches, &c., &c.

—Gros, Demi-Gros et Détail—

Conditions avantageuses aux marchands de la ville et de la campagne. 20 oct—1an

MANUFACTURE A LA VAPEUR.

GRAUGNARD & SCHNEIDER,

MARCHANDS EN GROS ET EN DÉTAIL,

Fabricants de Tabac à Priser et de Tabac à Fumer.

IMPORTATEURS DE CIGARES DE LA HAVANE.

No 11, Rue Vieille-Levée,

En face du Bureau de Poste, Nlle-Orléans.

TABACS de Périque, de la Virginie et du Maryland, à fumer.—Tabacs Périque, des Natchitoches, de la Virginie, Macouba, à la rose et d'Ecosse, à priser.

Pipes Ecume de Mer, Bruyère et autres variétés.

Nous fai iquons également du Tabac à Chiquer naturel et coupé fin et le vendons en barils de 10, 20, 40 et 50 livres.

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes,

EMPLOYEZ DU

SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL

ET DU

NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ

DE STERN.

LES INCOMPARABLES ENGRAIS.

NOIR ANIMAL de tous les degrés constamment en magasin.

LOUIS STERN & BROS., Fabricants.

Bureau, No 16 de la rue de Chartres.

MAURY & CO,

GALLIER COURT, Nouvelle-Orléans.

Agents de Navires, Agent de Passagers pour la ligne de steamers entre le Sud et Hambourg.

Et Agents d'Immigration.

COMPLETENT en ce moment leurs arrangements pour le transport de travailleurs étrangers dont le Sud a si grand besoin. Ils sollicitent des entrevues et des correspondances avec les planteurs et ceux qui possèdent des terres.

4 sept—1an

J. BONTEMPS,

TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR,

180........ RUE POYDRAS........ 180

—Entre les rues—

Carondelet et Baronne.

(Etabli autrefois rue Bourbon.)

ORIENT MUTUAL INSURANCE COMPANY DE NEW-YORK.

CETTE Compagnie émet des polices à des conditions favorables. [illegible] Elle délivre pour [illegible] des certificats qui sont payables en or, à Londres, aux bureaux de la Compagnie à New York, soit à ceux de MM. Drake, Kleinworth & Cohen, à Londres. Pour plus de détails, s'adresser aux bureaux No 4 de la rue de l'Union, Nlle-Orléans.

N. H. BENACHI, Agent.

C. H. MILLER & CO,

CONFISEURS EN GROS,

Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de toutes sortes,

Importateurs d'amandes Françaises, d'essences, de fruits, de pièces d'artifices, etc.

seuls agents des célèbres

VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE,

Nos 56 & 58 Nlle-Levée,

Coin Allée de Natchez.

5 avril—1an

INSTITUTIONS.

JEFFERSON ACADEMY.

133........ RUE CONTI........ 133

Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

DIRIGÉE PAR

G. J. LORD.

CET établissement, depuis longtemps connu de l'un des principales institutions de l'Ouest, est de nouveau ouvert et prêt à recevoir les [illegible].

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane,)

BATON ROUGE, LOUISIANE.

FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ETAT

Nouvelle Session.

MAINTENANT en progrès, fermera le dernier mercredi de juin 1870. La prochaine session ouvrira le premier lundi de septembre et continuera pendant dix mois.

Le Bureau Académique

Se compose de professeurs de haut mérite dans toutes les branches de la Science et de la Littérature, tels qu'on en rencontre dans les principaux Collèges ou Universités.

Cours des Etudes.

Comprenant un département académique et préparatoire, y compris un cours de Littérature ou Scientifique au choix; d'une école spéciale de Génie et de Commerce.

Librairie, Appareils ou Cabinets.

Bien choisis et de valeur. Les Cabinets de Minéralogie et de Géologie, les plus grands et les plus complets du Sud, embrassent les immenses collections de feu Col. Wailes, du Mississipi, et les Cabinets de Topographie, de Géologie et d'examen Botanique de la Louisiane.

Admission.

Est accordée aux Cadets n'ayant pas moins de quinze ans, et sachant l'Arithmétique, la Grammaire Anglaise et la Géographie.

Dépenses.

Pour tout excepté le linge, pour dix mois, $350 payable d'avance, la balance le 1er février, ou par une traite à vue de 60 jours à 8 pour cent. Les payements peuvent être faits par la Banque du Conseil ou des Citoyens.

On reçoit les Cadets pendant la session, mais les dépenses ne sont comptées qu'à partir de la date de leur entrée.

Discipline.

Militaire avec exercices tous les jours. Une batterie de quatre canons leur permet d'apprendre plus facilement l'artillerie. Uniforme des Cadets, habillement gris, que l'on peut se procurer à Franklin bien moyennant $25 par habillement.

Pour plus d'informations, s'adresser à

D. F. BOYD, Surintendant, Baton Rouge, La.

1er mai 1870

Office de l'Université, à la Nouvelle-Orléans, chez Swarbrick & Co, 29 rue du Camp.

Jusqu'à l'entière reconstruction du Collège, dernièrement détruit par le feu, près d'Alexandrie, l'institution est temporairement située à Baton Rouge, à l'Asile des Sourds et Muets. Localité très saine et spacieuse pour un grand nombre d'élèves. Le nombre durant la dernière session était de 170.

17 mai—1an

Nouveautés de Printemps.

LEON GODCHAUX,

81 ET 83....RUE DU CANAL....81 ET 83

Nos 213, 215 et 217 de la rue de la Vieille-Levée.

AYANT profité de la baisse de l'or pour faire des achats considérables, est à même d'offrir au public, à des prix d'une modicité inconnue à la Nouvelle-Orléans jusqu'à ce jour, les marchandises énumérées ci-après:

CHEVIOTTES ECOSSAISES, (importation tout à fait nouvelle),
ETOFFES MÉLANGÉES, nuances assorties,
ETOFFES A CARREAUX, haute nouveauté (genre très recherché),
CASIMIRS-BATISTE de toutes nuances (article nouveau),
ETOFFES NOUVELLES, pour paletots et gilets
DRAPS EXTRÊMEMENT LÉGERS, fabriqués spécialement pour ce climat, d'après les ordres de M. Léon Godchaux.
MÉRINOS en tous genres,
VÉNITIENNES en tous genres,
REPS
VÊTEMENTS D'ENFANTS, pour premières communions, en tous genres,
LINGE DE DESSOUS, D'ÉTÉ,
CHAPEAUX, PARAPLUIES, etc. etc.

Il est presque inutile de rappeler au public que DIX coupeurs de premier classe sont constamment attachés à la manufacture de M. Léon Godchaux qui occupe, aussi, une moyenne de 200 ouvriers. Avis de nos demandes, la concurrence n'est pas à redouter.

NOTA.—Les marchands tailleurs sont informés que la maison Godchaux a importé, spécialement pour son département de DRAPERIES, un stock immense qui n'a rien de commun avec les marchandises importées pour la manufacture.

AVIS.

DEVANT m'absenter, c'est avec l'honneur de faire savoir au public que M. Émile Bouny reste chargé de ma procuration.

A. MACARTHY, No. 4, rue Bienville.

M. E. BOUNY s'adresse à ses amis pour obtenir leur patronage. Il appelle surtout leur attention sur le choix des 180,000 Cigares d'importation directe de la Havane, qu'ils trouveront toujours à l'adresse ci-dessus.

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c. &c.,

16 & 18........ST-LOUIS STREET........16 & 18

VENTES JUDICIAIRES.

AUGUSTUS C. DENOUVIAN vs. Madame REBECCA McKNIGHT, veuve d'AUGUSTUS N. DENOUVIAN.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 791.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, sixième jour de juillet 1870, à midi, à l'adjudication des propriétés ci-après décrites:

Quatre certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et avantages qui s'y rattachent et y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Front et Girod; étant les lots numéros quatre, cinq, six et sept, d'une certaine portion de terre située dans l'îlet ci-dessus décrit et désignée par les numéros sept inclusivement sur un plan de H. Board, dûment certifié par Hugh Grant, arpenteur voyer, en date du 12 juillet [illegible] et déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire public en cette ville. Les bâtisses construites étant connues sous le nom de "DELTA WAREHOUSE."

[illegible]

Les propriétés ci-dessus ont été acquises conjointement par feu Chas. D. Yancey et V. N. Denouvian, avec droit de propriété d'une moitié indivise de chaque lot [illegible]

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 juin—4,12,21,28—juil 6

M. PEANT, Agt. vs H. O. HEARTT.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,[illegible]—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, [illegible] juin 1870, à 12 heures A. M. sur les lieux, [illegible] à la vente publique et adjudication de—

Dix huit (18) machines à clarifier, aujourd'hui dans les entrepôts du Mississipi, rue Front, entre celles Julia et St Joseph, Premier District de cette ville.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 mai—31,28—14,7 juin

J. D. TAYLOR vs JOHN ARROWSMITH.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,224.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un îlet de terre vague, situé dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Pierce (ou St. Jacques), Utica, Scott (ou St John) et Hennepin, ayant une façade sur chacune de ces rues de trois cent dix neuf pieds huit pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 mai—10, 18, 27—juin 4 11

EMANUEL BLESSEY vs A. C. WILBUR.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 3,064.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-sept de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, des Magazins, Sixième et Septième, désignés par les numéros Dix et Onze, d'après un plan dressé par [illegible] A. Hedin, architecte, [illegible] et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville.

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 mai—11,28,29—juin 4,11

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS, vs. M. BUCK et al; CARIS BUCK et W. R. BUCK, en opposition.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 2,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt huit de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CYPRIEN DUFOUR, Admr. &c. vs. A. W. WALKER.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,[illegible]—En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine ILET DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] connue sous le nom de "RAFFINERIE DE SUCRE DE LA LOUISIANE" [illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DES MARCHANDS DE LA N. O. vs. FRED. STUMP.

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No. [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-huit de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le faubourg Jefferson [illegible]

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 mai—juin 4,12,19,28

NICOLAS CORNIER vs SOPHRONIE ANGE LINA PRENTISS, épouse d'ARTHUR F. ALFRED et son époux.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 1,261.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés au faubourg Livaudais [illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 mai—11,28,29—juin 4,11

Martin Begué vs la veuve C. V. Duplessis.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 1,277.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] juin 1870 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 mai—18,27, juin 4,11,18

BURGESS BENNETT, vs. FELIX LACROUX.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 1,28[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans l'ancienne ville de Jefferson [illegible]

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 mai—10,19,27—4,11 juin

G. A. PICKETT vs. S. A. GIESE.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3,076.—En vertu d'un writ de fieri facias contre la dame veuve S. A. Giese, à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Trois terrains situés au faubourg Montégut, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Amour, des Remparts, des Bons Enfants et St Claude [illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 mai—10,19,27—4,11 juin.

Joseph David vs François Miranda.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 3,070—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-huit de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Quatre, dans l'îlet borné par les rues de l'Union, des Bons-Enfants, Bagatelle et Morales, d'après un plan dressé par L. Surgi [illegible]

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 mai—27 juin 4,12,19,28.

JOHN THUERNER vs. LEDWIG WASMUTH ET JOSEPH WASMUTH.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 286.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Joseph Wasmuth à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-sept de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville [illegible]

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18mai—25,4,12,19,28

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, pour opérer un partage.

ALEX. GRILLE vs la Veuve F. X. GRILLE et als.

(Action de Partage.)

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 23,[illegible]—En vertu du jugement rendu [illegible] à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 4 de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro cent trente-quatre (134) dans l'îlet numéro sept (7) borné par les rues Ste Anne, Du Maine, Rochéblave et Dorgenois [illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 mai—3 12 21 28—4 juin

JOSEPH CORNIER vs. ALEXANDRE COUSTADE.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,610.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville [illegible]

[illegible]

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4 12,20,28 juin 4

J. F. CARRERE vs. JOHN E. DYER.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

[illegible]

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

D. B. Macarty vs Francis Mouney.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,064. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt sept de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

[illegible]

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La dame M. L. ALMONASTER épouse séparée de corps et de biens, de JOSEPH XAVIER DELFAU, baron de Pontalba vs W.M. A. S. RONDEAU.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatorze terrains situés derrière cette ville [illegible] rues Palmyre, Jackson, Saleedo [illegible]

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 mai—19,19,27, juin 4,11

LA BANQUE D'ÉPARGNES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS vs. ALEXANDRE STEWART.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,707.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix huit de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, des Magasins, Delord et St-Joseph, désigné par le numéro "Douze" d'après un plan dressé par Charles F. Zimpel [illegible]

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 mai—18, 27,—juin 4, 11, 18.

Robertson T. Torian vs Maurice Coll.

Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 1,541.

Williamson Smith vs le même.

SIXIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 1,26[illegible].—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par les Honorables Cours de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX TERRAINS situés à Hurtaville, ci-devant paroisse de Jefferson [illegible]

[illegible]

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13mai—11,20,28—juin 4,13

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Habillements—Habillements,

Lingerie de Messieurs,

Chapeaux Paille et Feutre,

Pinces et Coutellerie.

PAR VINCENT & CO. Vincent, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 4 juin 1870, à 10 heures, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane:

Un très bon assortiment des susdits articles.

4 juin

PAR B. J. MONTGOMERY.

DIVERS. DIVERS.

Un lot d'Accordéons, de Clarinettes, de Livres, de Musique, de Jouets, etc.—à l'encan.

PAR B. M. et B. J. MONTGOMERY, encanteurs.—Il sera vendu SAMEDI, 4 juin 1870, à 11 heures, à l'ancienne salle d'encan, No 67 de la rue du Camp:

Un lot d'accordéons, de clarinettes, de livres, de musique, de jouets, etc.

Conditions, comptant. 4 juin

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY, B. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 4 JUIN, à 11 heures, à leur salle d'encan, No. 67 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles,

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressort, tables à centre à dessus de marbre, tables à allonges, [illegible]

—Egalement—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois et rotin [illegible]

PAR J. DEJAN Jr.

Succession d'Etienne Cordeviolle.

—No. 32,592.—

Vente importante de propriétés de prix, bien situées au Faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, offrant de grands avantages aux personnes qui désireraient les occuper ou cherchent des placements.

Deux bonnes résidences, basses et doubles, en bois et en briques, faisant face à la rue Claiborne, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

La bâtisse double, basse et en bois, faisant face à la rue Dumaine, entre les rues Claiborne et Robertson.

La résidence basse, sur le Chemin du Bayou, entre les rues Remparts et St-Claude.

Neuf terrains à Carrollton.

PAR J. DEJAN, Jr., Encanteur, Bureau No [illegible] rue Gravier—SAMEDI, 11 juin 1870, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles [illegible]

[illegible]

Grande vente péremptoire

DE

MEUBLES NEUFS,

Débarqués du navire "GODFREY."

Vente à l'enchère.

PAR J. DEJAN Jr, encanteur—Bureau No [illegible] [illegible]

[illegible]

CHEVAUX ET MULETS.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies et harnais—à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr, Encanteur. Il sera vendu SAMEDI, 4 juin, 1870, à 10 heures et demie du matin, aux écuries de F. Liber, rue Gravier: [illegible]

[illegible]

Meubles, Pianos et Meubles de Bureaux—à l'encan.

Vente régulière: Lundi, Mercredi, Vendredi.

PAR J. DEJAN Jr, encanteur. [illegible]

[illegible]

Composition 'Excelsior' de Wedden

POUR LE BLANCHISSAGE.

Economie de Travail.

Premier Prix à la dernière foire de la Louisiane.

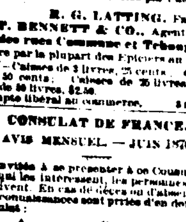

(Breveté le 22 Septembre 1868.)

RAISONS pour préférer ce Savon à tout autre.

1o C'est non-seulement le meilleur, mais aussi celui qui coûte le moins cher, de tous ceux mis en vente jusqu'à ce jour.

2o On peut s'en servir également avec succès dans toute espèce d'eau—froide ou chaude,—qu'il soit dur ou mou.

3o Il modifie l'action de l'eau bouillante sur les étoffes de laine et empêche le tissu de se contracter, de telle sorte que les vêtements, une fois lavés, restent souples et de la même dimension qu'avant le blanchissage.

4o Il conserve les couleurs et les ravive et leur donne du brillant.

5o Il est inutile de frotter les étoffes soit à la main, soit sur la planche à laver, sur dans une machine quelconque à blanchir. Il faut simplement les savonner, faire bouillir et rincer.

6o Il ne cause aucun inconvénient aux mains,—au contraire, il les rend souples et douces.

7o Dans les faire bouillir, il rend les mouchoirs, les dentelles, les rideaux les plus fins, blancs, propres, etc. Il faut simplement les tremper dans l'eau chaude, les savonner et les mettre ensuite dans un vase sec jusqu'au lendemain, et alors les rincer et les laisser sécher. Il sera nécessaire de faire bouillir les rideaux très sales.

Nous garantissons l'exactitude des faits énoncés ci-dessus, et remettrons l'argent à quiconque ne sera pas satisfait par l'essai du savon. Nous nous engageons en outre à payer tout dommage subi par le linge du fait de ce savon, sur preuve de ce dommage. Il est à peine nécessaire d'informer le public que les deux tiers des détériorations et déchirures du linge provenant du frottement, ces inconvénients peuvent être évités par l'usage de ce savon.

R. G. LATTING, Fabricant.

A. T. BENNETT & CO., Agents en gros. Angle des rues Commune et Tchoupitoulas.

A vendre par la plupart des Epiciers au détail.

PRIX—Caisses de 3 livres, 75 cents. Caisses de 6 livres, 50 cents; Caisses de 25 livres, $1 50; Caisses de 60 livres, $2 50.

Escompte libéral au commerce. 5 mai—1m

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. — JUIN 1870.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A	G
Andersen Mme née Da-vid	Gagnan Arthur
	Gabent Joseph
Abric Théophile Denis dit Leandre	Grassias Jean
	J
B	Janin, chapelier,
Bretey Virginie Mme Veuve	L
	Labarrière Eugène
Bourignt Justin (de la Chesnière Caminade, Lno)	Lévy Désiré
	Lois Georges Louis
	Labruyère Jean François et Jean
Bubert Jean	Lapeyrère Marie Mme
Batmale Rémi	Laguiel
Borey Charles	Lalour Guillaume
Bressa Alexis	Lemane Jean
C	M
Callia née Delphine Hortense Meunier	Maurel Jean-Pierre
Chebebel Charles	Moliard Antoine
Carrée Bernard	Mille Célestin Alfred
Chamberlain Jean Baptiste	Mérieu Louis
Cazoux Marie-Jean-Jacques	Mailhes Jean Marie
	Mielly Vincent
D	O
Dix Jean	Odier, Meaue et Leloy
Delamalmaison Mme	P
Dépotasse Antoine, ébéniste	Pinasseau Père
Déchang Victor	Poussan Mathieu
Dugerrean Alfred	Postel Mme Vve
Darjan Bertrand	Pesher Cornnet
Darre Bernard dit Penin	Pusson Jean François
Darrous Arnaud	Pène Jean
Duffar Alexandre et Louis dit Badi	Pérès Guillaume
Desplaas Baptiste	R
Desplaas Jean-Marie	Risser David
E	Robin Augustin Mme
Esteband Pierre	Rensteau Pierre
F	S
Fleastère Philippe	Santoni Paul François
Fournier Jean, charpentier	V
Ferran Joseph	Verger Silvain dit Pacole
G	Vignerie François
Grivet Claude	Vesin Armand
	W
	Walsch Pierre et Jacob

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 1er juin—

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve.

Bottes, Souliers et Brodequins, Linge fait.

PAR E. ROGER & Co. E. Roger, encanteur.—SAMEDI, 4 juin 1870, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 40 et 42, rue de la Vieille-Levée:

300 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

—AUSSI—

100 lots linge fait de saison.

Conditions à la vente. 2juin

PAR D. K. MORPHY.

Bois de frêne en vente.

PAR D. K. MORPHY: A. K. Morphy encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 4 juin 1870, à 10 heures du matin sur la Levée, en face de la rue Poydras, en débarquement du steamer Wade Hampton:

Soixante-dix cordes bois de frêne, de choix.

Conditions comptant. 2juin

Poulies doubles et simples,

Pompes, Boîtes, Cercles pour bandes, Quincaillerie, Coutellerie, Soufflets, Ventilateurs, peinture, Blanc de céruse, &c.

PAR D. K. MORPHY, A. K. Morphy, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 4 juin 1870, à 11 heures, et demie, au No 67 de la rue du Magasin:

Poulies doubles et simples, pompes, boîtes, cercles, outils de tonnelliers, rabots, marteaux, haches, serrures, rivets, crochets, scies ventilateurs [illegible] peinture, blanc de céruse, etc.

Conditions comptant. 2juin

PAR G. DE FERIET.

Vente péremptoire de

Deux cent quatre-vingt-dix-sept Terrains situés immédiatement derrière la propriété bien connue sous le nom de "Propriété Lesseps", dans une partie élevée et florissante du Troisième District.

PAR G. DE FERIET, Encanteur—Bureau No 30 de la rue Royale—[illegible] 1870, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, il sera vendu, à l'enchère publique:

Deux Cent-Quatre-Vingt-Dix-Sept Terrains situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

Terrains de prix, pour bâtir, dans les rues Gravier et Miro, à un îlet du Dépôt du Chemin de Fer de la Ville.

PAR G. DE FERIET, Encanteur—Bureau No 30 de la rue Royale—SAMEDI, le 4 juin 1870, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles [illegible]

[illegible]

Morceau de terre de prix—avec les maisons qui se trouvent dessus—faisant face au Bayou St-Jean.

PAR G. DE FERIET, Encanteur—Bureau No 30 de la rue Royale [illegible]

[illegible]

Vente positive et sans réserve,

POUR OPÉRER UN PARTAGE.

Propriétés de choix, dans les rues Royale et Esplanade.

—SUCCESSION DE—

Mme Céleste Lucile Bandele.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 30 de la rue Royale—SAMEDI, 4 juin 1870, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles [illegible]

[illegible]

Vente positive et sans limite

—DE—

Propriétés de prix situées dans le Premier et le Deuxième Districts.

MAISON A ÉTAGE

No. 314 de la rue Howard.

—Egalement—

MAISON BASSE dans la rue de l'Hôpital, No. 315, entre les rues Roman et Prieur.

PAR G. DE FERIET, encanteur.—Bureau No 30 de la rue Royale.—SAMEDI, 4 juin 1870, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'hôtel St Charles, il sera vendu, à l'enchère publique:

1o Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Howard, Erato, Frere: et Clio [illegible]

[illegible]

VENTE POSITIVE ET SANS LIMITE,

A l'Enchère Publique.

—DE—

Deux Terrains de Prix, pour Bâtir,

DANS LA RUE DE L'ESPLANADE.

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau No 30 de la rue Royale—SAMEDI, 4 juin 1870, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu

DEUX TERRAINS, situés dans le Deuxième District de cette ville, au faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre la rue de l'Esplanade, Villeré, Marais ou Planche et le Chemin du Bayou [illegible]

[illegible]

Les actes de vente pardevant F. Ch. Cuvillier, notaire public de cette ville, aux frais des acquéreurs. 29 mai

J. K. BAILEY,

246........Rue du Canal........246.

VINAIGRE.

Etabli en 1848.

ACHAT de cidre, vin et bière aigres.

Achat de barils vides. 2 juillet—1an—sy

Charbon! Charbon! Charbon!

BOYD, WILMOT & CO.,

Marchands de Charbon,

Bureau, 168, rue Poydras, Nelle-Orléans.

Charbon Pittsburg—Charbon Anthracite.

DEPOT, AU PIED DE LA RUE CALLIOPE.

Livraison de charbon, aux plus bas prix du marché, aux familles, aux hôtels, aux presses à coton, aux fonderies, aux bateaux à vapeur, etc. Bureau du Tugboat Ferry. 11 mai—1m

Premiers Bains Russes du Sud.

LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il construit dans son établissement de la rue Conti, No 102, des bains russes d'après les plans les plus nouveaux et les plus perfectionnés qu'il a étudiés dans un voyage récent en Europe. [illegible] Les heures pour les messieurs sont de 6 heures à midi et de une heure à 6 heures du soir, pour les dames, de midi à une heure. Le prix des bains est de $1 50.

Les autres salles pour bains de vapeur sulfureux, à l'eau et à la vapeur et pour bains ordinaires sont chauffés pendant l'hiver au moyen de la vapeur.

J'invite donc respectueusement le public à continuer sa confiance à cet établissement qui est depuis seize ans sous ma direction.

20déc—6m F. GAUPP.

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Petite Propriété sur la rue St-Antoine, No. 74.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau Passage de la Bourse [illegible] SAMEDI, 4 juin 1870, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant 31 pieds [illegible] de face à la rue St Antoine sur [illegible] entre les rues Morales et Urquhart. Ensemble une maison [illegible]

Conditions. [illegible]

Acte de vente par-devant Jos. Cuvillier, notaire public [illegible]

Propriété sur la rue de l'Histoire, No. 17.

PAR S. GUINAULT, encanteur, bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 4 juin 1870, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles:

Un lot de terre mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue de l'Histoire, entre Grands Hommes et le Champ [illegible]

[illegible]

Jolie propriété sur la rue Kerlerec No 109.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau coin du Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI, 4 juin 1870, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles:

[illegible]

PAR O. VALETON.

Thé! Thé! Thé!

Pour le compte de qui il appartiendra

PAR O. VALETON, encanteur—SAMEDI, 4 juin 1870, à 10 heures, il sera vendu, au magasin No 14 rue Natchez: [illegible]

Conditions comptant. 4 juin

Quincaillerie et Coutellerie.

PAR O. VALETON, encanteur—SAMEDI, 4 juin, à 10 heures [illegible] magasin No 14 rue Natchez:

[illegible] pendules, lampes, etc.

Conditions comptant. 4 juin

O. VALETON,

ENCANTEUR,

No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que jambons, épiceries, lard, pains, graisse, beurre, huile, [illegible] vins de toutes qualités, fromages, ameublement, etc. 4 sept—1an

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Dix lots de terre, formant la moitié de l'îlet borné par les rues Levée, Désirée, Moreau et Elmire—sur la ligne des chars de la ville. Bon emplacement pour demeures, etc.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Bureau No 17 Place de la Bourse—SAMEDI, le 4 juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

DIX LOTS DE TERRE, situés dans le Troisième District de cette ville [illegible]

[illegible]

Faillite.—Vente d'assignée.

Par ordre de E. E. Norton, assignee.

Grand stock, assorti, de Marchandises sèches, Confiserie, Parfumerie, Articles de Fantaisie, Coffre fort, Etagères, Comptoirs, etc., etc., formant le stock du magasin No. 44 de la rue de Chartres, entre les rues Bienville et Douane.

Dans l'affaire Carlson Marks et Co. failli.

No 1073. Cour de District des Etats-Unis pour le District de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY & Co—Bureau No 17, Place de la Bourse [illegible]

[illegible]

Pour le compte d'un propriétaire absent.

Grande Vente, sans Réserve,

DE TERRAINS DE CHOIX,

Dans les meilleures parties du Premier, Deuxième, Troisième et Quatrième Districts de cette ville.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, Bureau No 17, Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

Troisième District.

[illegible]

Quatrième District.

[illegible]

Deuxième District

[illegible]

Premier District.

[illegible]

Glycerole d'Amandes.

CETTE précieuse préparation enlève les boutons, les rousseurs, les taches de coup de soleil [illegible]

Prix, 75 cents la bouteille.

Préparée seulement par J. FREDERICKS, chimiste.

A vendre dans toutes les pharmacies.

Dépôt général chez

FREDERICKSON & HARTE, Au No 13 de la rue du Camp.

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à défécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à feu, des Grilles, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toutes espèces de Machines pour le Sud.

LEEDS & CO